

Experts et partenaires
des acteurs
d'une économie
plus humaine

SCIC SA ENERGIE CITOYENNE

31 rue Principale
62 130 AMBRICOURT

Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2017

**SCIC SA ENERGIE CITOYENNE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCIC SA ENERGIE CITOYENNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SCIC SA ENERGIE CITOYENNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte comptabilisation des apports en capital ;
- La correcte comptabilisation des investissements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la SCIC SA ENERGIE CITOYENNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisée par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LILLE, le 30 mai 2018

SAS HARMONIUM
Commissaire aux Comptes



Jean-Marc LENGART
Président SAS HARMONIUM

SCIC ENERGIE CITOYENNE
 PRODUCTION ENERGIE
 31 RUE PRINCIPALE
 62310 AMBRICOURT

Bilan actif

N° Siret 80395921200017
 NAF (APE)
 N° Identifiant FR80395921200017
 Période du 01/01/17
 au 31/12/17
 Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité i7 7.70

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311216
Capital souscrit non-appelé (I)				
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil				
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	450 261,25	19 952,92	430 308,33	105 481,29
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil	450 261,25	19 952,92	430 308,33	105 481,29
Autres immob. corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	3 765,00		3 765,00	3 765,00
Participations selon mise en équ.				
Autres participations	100,00		100,00	100,00
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés	3 665,00		3 665,00	3 665,00
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL II	454 026,25	19 952,92	434 073,33	109 246,29
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	82 016,16		82 016,16	10 119,09
Clients et comptes rattachés	19 947,99		19 947,99	9 448,45
Autres créances	62 068,17		62 068,17	670,64
Capital souscrit appelé non versé				

SCIC ENERGIE CITOYENNE
PRODUCTION ENERGIE
31 RUE PRINCIPALE

62310 AMBRICOURT

Bilan actif

N° Siret 80395921200017
NAF (APE)
N° Identifiant FR80395921200017
Période du 01/01/17
au 31/12/17
Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité i7 7.70

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311216
Divers	177 267,26		177 267,26	28 319,24
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	177 267,26		177 267,26	28 319,24
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	259 283,42		259 283,42	38 438,33
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV)				
Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	713 309,67	19 952,92	693 356,75	147 684,62

SCIC ENERGIE CITOYENNE
 PRODUCTION ENERGIE
 31 RUE PRINCIPALE
 62310 AMBRICOURT

Bilan passif

N° Siret 80395921200017
 NAF (APE)
 N° Identifiant FR80395921200017
 Période du 01/01/17
 au 31/12/17
 Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité i7 7.70

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311216
Capital social ou individuel			233 200,00	105 700,00
Capital social ou individuel			233 200,00	105 700,00
Primes d'émission, de fusion				
Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation				
Ecart de réévaluation				
Réserves			562,95	
Réserve légale			84,44	
Rés. statutaires ou contractuelles			478,51	
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				-1 865,25
Report à nouveau				-1 865,25
Résultat de l'exercice			-1 718,78	2 428,20
Résultat de l'exercice			-1 718,78	2 428,20
Subventions d'investissement			99 650,86	
Subventions d'investissement			99 650,86	
Provisions réglementées				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)			331 695,03	106 262,95
Produits émissions titres particip.				
Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				

SCIC ENERGIE CITOYENNE
 PRODUCTION ENERGIE
 31 RUE PRINCIPALE

62310 AMBRICOURT

Bilan passif

N° Siret 80395921200017
 NAF (APE)
 N° Identifiant FR80395921200017
 Période du 01/01/17
 au 31/12/17
 Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité i7 7.70

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311216
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			273 292,62	39 728,03
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			273 292,62	39 728,03
Emprunts et dettes financ. divers			389	
Emprunts et dettes financ. divers			389	
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			87 979,77	1 594,64
Dettes fourniss. & cptes rattachés			87 979,77	1 594,64
Dettes fiscales et sociales			0,33	99,00
Dettes fiscales et sociales			0,33	99,00
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)			361 661,72	41 421,67
Ecart de conversion passif (V)				
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			693 356,75	147 684,62

SCIC ENERGIE CITOYENNE
 PRODUCTION ENERGIE
 31 RUE PRINCIPALE
 62310 AMBRICOURT

Compte de résultat

N° Siret 80395921200017
 NAF (APE)
 N° Identifiant FR80395921200017
 Période du 01/01/17
 au 31/12/17
 Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité i7 7.70

Détail des postes			Au 311217	Au 311216
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			17 483,40	2 908,64
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			17 483,40	2 908,64
Impôts, taxes et vers. assimilés			168,00	169,00
Impôts, taxes et vers/ assimilés			168,00	169,00
Charges du personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortis. & provisions			8 929,39	6 330,32
Amort. sur immobilisations			8 929,39	6 330,32
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges				
Autres charges				
TOTAL I			26 580,79	9 407,96
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			963,31	1 130,50
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			963,31	1 130,50
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				99,00
Impôts sur les bénéfices				99,00
Solde créditeur				2 428,20
Bénéfice				2 428,20
TOTAL GENERAL (CHARGES)			27 544,10	13 065,66

SCIC ENERGIE CITOYENNE
 PRODUCTION ENERGIE
 31 RUE PRINCIPALE

62310 AMBRICOURT

Compte de résultat

N° Siret 80395921200017
 NAF (APE)
 N° Identifiant FR80395921200017
 Période du 01/01/17
 au 31/12/17
 Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité i7 7.70

Détail des postes			Au 311217	Au 311216
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			20 022,54	13 003,84
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			20 022,54	13 003,84
Autres produits d'exploitation (B)			4 000,00	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /prov. & transferts charge			4 000,00	
Autres produits				
TOTAL (A+B)			24 022,54	13 003,84
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			51,43	61,82
De participations			51,43	61,82
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			1 751,35	
Sur opérations de gestion			62,21	
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			1 689,14	
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf. de charges				
Solde débiteur			1 718,78	
Perte			1 718,78	
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			27 544,10	13 065,66

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 693 356,75 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 1 718,78 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique,
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	116 505	333 756		450 261
Immobilisations financières	3 765			3 765
TOTAL	120 270	333 756		454 026

Amortissements et provisions

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	11 024	8 929		19 953
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	11 024	8 929		19 953

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Ensembles photovoltaïques	106 403	14 587	91 816	20 ans
Onduleurs	10 102	2 767	7 335	10 ans
Micro-chaufferies	333 756	2 599	331 157	15 ans
TOTAL	450 261	19 953	430 308	

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 765		3 765
Actif circulant et charges d'avance	82 016	82 016	
TOTAL	85 781	82 016	3 765

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Produits d'exploitation	4 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	4 000

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 057	100	105 700
Titres émis	1 275	100	127 500
Titres remboursés ou annulés		100	
Titres en fin d'exercice	2332	100	233 200

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	273 293	16 268	182 649	74 376
Dettes financières diverses	389	389		
Fournisseurs	87 980	87 980		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	361 662	104 637	182 649	74 376

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	389
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 274
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 663

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Vente d'électricité	20 023	100 %
TOTAL	20 023	100%

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs(408100)	2 274
TOTAL	2 274